

Ind	Date	Établi par	Approuvé par	Objet de la révision
A	Juillet 2018	Nathalie DANION	Norbert VERTÉ	1ère Diffusion
	Mars 2021			Largeur du cheminement piéton à 2.50m -> modification de la surface du lot 14 Position des entrées de lots 15 - 31 - 32 déplacées côté Nord-Est

LEGENDE	
	Zone constructible des lots privatifs
	Entrée de lot (2 places de stationnement)
	Bande d'implantation obligatoire de la construction principale
	Espace vert - plantations
	Espace vert privatif - à respecter dans les lots (lots concernés 8-10-11-12 - lots de 28 à 35)
	Liaison piétonne
	Voie $\pm 12.00$ Cote de voirie projetée
	Stationnement
	Possibilité de stationnements à l'intérieur du lot 36 (position à confirmer selon configuration des logements sociaux)
	Limite entre les 2 tranches
	Périmètre de l'opération

NOTA : Les surfaces des lots notées sur le plan sont approximatives, les surfaces exactes ne seront définitives qu'après bornage des lots.

